

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Séance du 24 mai 2012

Ordre du jour

1. Comité de concertation Gouvernement fédéral Gouvernements des Communautés et des Régions.
2. Relations avec le Parlement de la Communauté française.
3. Convention internationale des droits de l'enfant – Plan des droits de l'enfant.
Confirmation de la décision prise lors de la séance du gouvernement conjoint inter-francophone régional et communautaire du 3 mai 2012.
4. Programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens.
Programme Convergence et Compétitivité régionale et Emploi (FSE).
Appels à projets 2007-2008.
Modification des fiches-projets.
Renforcement de projets FSE couvrant les compétences relatives à la petite enfance au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
5. Evaluation et extension du plan d'actions Wallonie-Bruxelles pour la recherche.
Confirmation de la décision prise lors de la séance du gouvernement conjoint inter-francophone régional et communautaire du 3 mai 2012.
6. Bâtiments scolaires.
Solidarité financière entre entités et évolution démographique sur Bruxelles Athénée Royal La Brise à Watermael-Boitsfort.
Confirmation de la décision prise lors de la séance du gouvernement conjoint inter-francophone-régional et communautaire du 3 mai 2012.
7. Désignation d'un représentant du Gouvernement au sein du Comité de gestion de l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.
Lecture unique
8. Balises pour un fonctionnement optimal et articulé du Service francophone des métiers et des qualifications et du Consortium de validation des compétences au service de l'enseignement et de la formation professionnelle.
Confirmation de la décision prise lors de la séance du gouvernement conjoint inter-francophone régional et communautaire du 3 mai 2012.

9. Approbation du profil de formation « Coiffeur/Coiffeuse ».
Confirmation de la décision prise lors de la séance du gouvernement conjoint inter-francophone régional et communautaire du 3 mai 2012.
10. Viser la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie des jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles évoluant au sein du cadre non-formel et les actions pouvant être au service de cette sensibilisation.
Confirmation de la décision prise lors de la séance du gouvernement conjoint inter-francophone régional et communautaire du 3 mai 2012.
11. Protocole de collaboration entre les Conseillers et Directeurs de l'aide à la jeunesse et les Centres publics d'action sociale.
Confirmation de la décision prise lors de la séance du gouvernement conjoint inter-francophone régional et communautaire du 3 mai 2012.
12. Programmation 2007-2013 du Fonds européen d'intégration.
Décisions portant sur la prolongation de l'appel à projets 2011.
Confirmation de la décision prise lors de la séance du gouvernement conjoint inter-francophone régional et communautaire du 3 mai 2012.
13. Résultats de la deuxième phase de l'appel à projets à l'attention du réseau d'enseignement libre subventionné dans le cadre de la création de nouvelles places à Bruxelles et en Wallonie, en réponse au boom démographique.
14. Bâtiments scolaires.
Fonds des bâtiments de l'enseignement officiel subventionné.
Demandes de promesses de principe et de promesses fermes en attente.
15. Infrastructures scolaires de la Communauté française.
Subventions accordées aux établissements scolaires dans le cadre du programme prioritaire de travaux (PPT).
16. Gestion immobilière.
Charleroi : AGPE – Direction déconcentrée du Hainaut : Boulevard Tirou, n°185 à 6000 Charleroi.
Proposition de location d'une nouvelle implantation.
Bruxelles : Service du Délégué général aux droits de l'Enfant : Rue de Birmingham, n°66 à 1080 Bruxelles.
Proposition de location d'une nouvelle implantation
17. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 décembre 2006 relatif à la composition de la Commission de gestion des emplois pour les Maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné.
Lecture unique
18. Projet de décret relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur.
Deuxième lecture
19. Projet de décret portant diverses mesures d'exécution du Protocole d'accord du 7 avril 2011 dans le secteur de l'enseignement supérieur.
Troisième lecture

20. Avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 juin 2006 fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université.
Première lecture
21. Octroi d'une subvention aux institutions universitaires pour l'organisation et la promotion du « Printemps des sciences 2013 ».
Lecture unique
22. Octroi d'une subvention à la province de Luxembourg pour l'équipement informatique de la bibliothèque provinciale.
Lecture unique
23. Octroi d'une subvention extraordinaire au Centre culturel régional de Verviers pour le projet « Mots vagabonds ».
Lecture unique
24. Projet de décision motivée d'attribution du marché de service lancé par appel d'offre général avec publicité belge relatif à la prévention et la prophylaxie des maladies transmissibles en Communauté française.
Lecture unique
25. Projet de décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire.
Troisième lecture
26. Projet d'arrêté relatif aux modalités de rétrocession au Gouvernement de la Communauté française du capital-périodes complémentaire aux écoles d'enseignement spécialisé pratiquant l'intégration temporaire totale, l'intégration temporaire partielle et l'intégration permanente partielle.
Deuxième lecture
27. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 26 août 2010 portant des mesures d'application des articles 55 et 342 du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.
Deuxième lecture
28. Projet d'arrêté arrêtant la liste des fonctions touchées par la pénurie pour l'année scolaire 2011-2012.
Lecture unique
29. Projet d'arrêté portant désignation des membres du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire.
Lecture unique